

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHANTEIX**

Le quinze décembre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de CHANTEIX, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean MOUZAT, Maire.

Présents : Jean MOUZAT - Françoise SERRE - Christophe BOURDET - Marcel GUINDRE - Catherine VIDAL - Isabelle BAUDRY - Eric LIVET - Thierry LANNES - Julien BARATAUD - Jean-Marc SIMONEAU - Valérie BOUCHAREL - Evelyne LAVENU - Carla AFONSO DA CRUZ - Jean-Pierre VERGNE

Excusés représentés :

Excusés non représentés :

Catherine VIDAL est désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 11 décembre 2025

Délibération 2025-040
Mise à jour du tableau des emplois

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités des services, de modifier et de maintenir à jour le tableau des emplois.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 04 juin 2025.

Le Maire propose à l'assemblée de procéder à la mise à jour du tableau des emplois afin de prendre en compte la modification, à la demande de l'agent, des horaires de travail.

Pour cela, il propose de préciser que l'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet effectuera 35 heures hebdomadaires au lieu de 39 heures hebdomadaires actuellement.

Cette modification entraîne la suppression de RTT pour l'agent concerné mais n'a pas d'incidence sur la rémunération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, DECIDE** de procéder à la modification proposée.

Le tableau des emplois est mis à jour à compter du **01 janvier 2026** :

TABLEAU DES EMPLOIS		
EMPLOIS PAR GRADE	Ancien effectif	Effectif au 01/08/2025
FILIERE ADMINISTRATIVE		
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe - 35h	1	1
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe - 35h	1	1
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe - 35h	1	1
TOTAL FILIERE _____	3	3
FILIERE TECHNIQUE		
Agent de maîtrise principal – 35h	1	1
Adjoint technique territorial – 10.94h	1	1
Adjoint technique territorial – 17h	1	0
Adjoint technique territorial – 16h	0	1
TOTAL FILIERE _____	3	3
FILIERE MEDICO-SOCIALE		
ATSEM 1 ^{ère} classe - 15.27h	1	1
TOTAL FILIERE _____	1	1
TOTAL	7	7

Membres présents : 14

Membres absents : 0

Votants : 14

Suffrages exprimés : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le Représentant de l'Etat et sa publication.

Acte certifié conforme par monsieur le Maire et rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de TULLE

Publié le 16/12/2025

Transmis au représentant de l'Etat le 16/12/2025

Le Maire,
 Jean MOUZAT